

L'ajournement

Nous aurions cru qu'un gouvernement rationnel allait veiller à ce que le régime des libérations conditionnelles fonctionne bien et à ce que ce soit la solution offerte aux Canadiens. Mais non, le gouvernement a décidé de construire ce qui sera peut-être la prison la plus coûteuse dans les annales du Canada en plein milieu de la circonscription du premier ministre. C'est injustifiable, surtout que le gouvernement nous demande de prendre au sérieux les recommandations du groupe de travail Nielsen, surtout la possibilité de renoncer à construire ce pénitencier. Le solliciteur général est allé jusqu'à dire que la question du pénitencier était tranchée, en expliquant que le monde n'arrêterait pas de tourner et qu'il fallait bien prendre des décisions. Mais je ne crois pas que ce soit la bonne décision.

J'ajouterais que j'ai eu l'occasion d'en discuter davantage avec le solliciteur général au comité de la justice et du solliciteur général. Il a déclaré devant le comité que ce pénitencier était un de ceux dont j'avais approuvé la construction à l'époque où j'étais solliciteur général. Il a étayé son affirmation en disant que j'avais autrefois approuvé l'agrandissement du pénitencier Drummond. Il m'a demandé ce que j'avais à répondre. J'avoue que je croyais qu'on avait vraiment construit cette nouvelle aile de l'établissement de Drummond. Je croyais que nous parlions de l'addition d'autres cellules dans la région de Québec. Je dois maintenant répliquer et demander au gouvernement de réagir à ce défi. Je le fais rien qu'en considérant ce qu'il en coûtera.

Ce pénitencier coûtera plus de quatre fois plus cher que l'agrandissement que l'on aurait pu construire à Drummond et qui aurait été construit si l'on avait suivi les instructions que j'avais données et mis en application la décision que le gouvernement précédemment avait prise. On a beau l'examiner sous tous les angles, le pénitencier projeté dans la circonscription du premier ministre (M. Mulroney) ne peut être considéré que comme une affaire politique et un projet tout à fait inutile.

● (1815)

Monsieur le Président, vous allez trouver intéressante la prédiction que je vais faire dans la minute qui me reste. S'il faut construire d'autres cellules, c'est dans l'ouest du pays qu'il faut le faire. Voyons la population des délinquants, d'où ils viennent, et s'il est juste de construire plus de cellules au Québec alors que c'est dans l'ouest du pays que le besoin s'en fait cruellement sentir. Les gens de toutes les régions du pays aiment à croire que leur région ne produit pas de criminels. Mais je crains bien que la seule façon d'utiliser ces cellules au Québec sera d'y incarcérer des détenus emmenés de l'Ouest. Cela créera des problèmes linguistiques et une situation injuste car ces détenus seront loin de leur famille ou de la collectivité à laquelle ils retourneront après leur remise en liberté. C'est une erreur et un mauvais usage des ressources.

Je demande au porte-parole du ministre ce soir, quel qu'il soit, de renverser cette épouvantable décision prise par le premier ministre. Il devrait annoncer que l'on consacrerait plus d'argent au programme de libération conditionnelle, que l'on engloutira moins d'argent dans ce pénitencier et que s'il faut construire plus de cellules on les construira dans l'Ouest de sorte que les délinquants qui y sont condamnés à une peine de prison puissent la purger dans la région sans avoir à aller faire leur temps de prison dans la circonscription du premier ministre.

M. Gordon Towers (secrétaire parlementaire du solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, ni vous ni moi ne pouvons accepter le fait que les criminels sont pires dans l'Ouest que dans le reste du pays. Nous ne pouvons pas accepter l'argument du député. En outre, je l'invite à demander à ses collègues de l'opposition et du Sénat d'adopter les projets de loi C-67 et C-68, et bon nombre de ses souhaits seront réalisés. Il serait fort utile qu'il agisse dans ce sens.

Je suis heureux de pouvoir répondre de façon plus approfondie à la question que le député de York-Centre (M. Kaplan) a posée pendant la période des questions le 25 mars dernier, au sujet de la construction d'un centre de détention préventive pour 240 détenus à Port Cartier, au Québec.

Comme le député s'en souviendra, la construction d'un centre de détention préventive au Québec a été annoncée la première fois en son nom lorsqu'il était solliciteur général, en avril 1984. Le centre est toujours nécessaire, mais l'emplacement du nouveau pénitencier a été changé dans l'intérêt de l'expansion socio-économique, en vue de remédier au grave marasme qui sévit dans la région de Port Cartier.

L'institution de Port Cartier répondra aux besoins de logement des détenus en détention préventive dans la province de Québec. Selon les prévisions, il faudra 230 cellules d'ici 1993-1994. Ce centre remplacera l'installation de détention préventive désuète de l'établissement carcéral de Laval. Ce pénitencier, anciennement appelé Saint-Vincent-de-Paul, s'est ouvert en 1873 et a été désigné pour être supprimé graduellement vers la fin des années 70. Étant donné son âge et sa structure, cette institution carcérale ne peut pas être rénovée ni exploitée de façon rentable comme établissement à sécurité maximum selon les normes actuelles. La nouvelle institution est également conforme aux recommandations du rapport du sous-comité parlementaire sur les pénitenciers, selon lesquelles les Services correctionnels du Canada réservent certains établissements de détention préventive à ce groupe spécial de détenus et leur offrent des programmes suffisants.

Depuis toujours, les pénitenciers sont construits pour desservir des secteurs géographiques ou pour répondre aux besoins des provinces nouvelles. Ces dernières années, compte tenu des progrès techniques et de prestation des services, on tient compte, pour le choix de l'emplacement, des intérêts de l'expansion régionale, surtout dans les régions touchées par le marasme. L'institution Springhill en Nouvelle-Écosse en est un exemple, ainsi que le secteur de la région Miramichi au Nouveau-Brunswick, où l'institution de l'Atlantique est sur le point d'être terminée.

Même si l'emplacement du nouveau pénitencier est jugé assez éloigné de Montréal, Port Cartier dispose déjà de l'infrastructure nécessaire pour répondre aux besoins et offrir les programmes voulus aux détenus. Cependant, étant donné son emplacement, les Services correctionnels du Canada s'efforceront de faciliter les visites des membres de la famille chaque fois que possible. Par exemple, par le passé, ils ont organisé des services de transport supplémentaires pour les Terre-Neuviens désireux de rendre visite aux détenus dans les établissements situés sur le continent de la région de l'Atlantique et ils ont modifié les procédures en vue de prolonger les heures de visite pour les familles des détenus.